

# TARIFS LOISIRS FORFAIT ANNUEL

**TARIF APPLICABLE DU 1ER JANVIER 2025 AU 31 OCTOBRE 2025**

<b>Forfait annuel Résidentiel</b>			
Sur un emplacement de 100 m <sup>2</sup> comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès à un véhicule sur le camping</li> <li>• Forfait Eau (15m<sup>3</sup>)</li> <li>• Forfait électricité 10 Amp. (1.200 unités)</li> <li>• Accès au infrastructures du camping</li> </ul>		<b>3 250 €</b>	
<b>Suppléments :</b>			
	Supplément d'emplacement	<b>25 €/an par 5 m<sup>2</sup></b>	
	Electricité	Au delà des 1.200 unités (compris dans le forfait)	<b>0.20 €</b> TTC l'unité
	Electricité	Passage en 16 ampère	<b>120 €</b> (la 1ère année) <b>Puis 40 €/an</b>
	Eau	Au delà des 15 m <sup>3</sup> (compris dans le forfait)	<b>4.80 €</b> TTC l'unité

Pour un paiement différé, majoration de 20 € par mois de retard dès le 31 mars sur les sommes restant dues.

Pour un forfait commençant en cours d'année, une remise est appliquée en fonction du mois d'arrivée :

- Entre le 1er novembre et le 31 mars : 0%
- En avril : -10%
- En mai : -20%
- En juin : -30%
- En juillet : -40%
- En août : -60%
- En septembre et octobre : -90%

## PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES :

- Raccordement assainissement : 900 € (sauf si assistance technique)
- Frais de commercialisation (mandat de vente) : 10% TTC (minimum 900 € TTC)
- Frais de sortie de l'installation et nettoyage de l'emplacement par la SARL L'ORÉE DU BOIS : 800 €
- Assistance technique à l'installation du matériel arrivant ou en remplacement : 2 000 €
- Dépôt de matériel mis sur un parking : 5 €/jour d'occupation
- Sous-location de l'installation : Forfait de 30 € par jour (facture nominative)
- 3 plaques d'immatriculation incluses (non modifiables sauf changement de véhicule sur justificatif)
- Plaque supplémentaire : 160 € TTC